

**Compte-rendu de la Réunion
 tenue le samedi 4 mars 2006
 au Restaurant "Le Louis XVII"
 40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M ^{me} de La Chapelle	Présidente
M. Duval	Vice-président
M. Gautier	Vice-président
M. Desjeux	Secrétaire Général
M. Mésognon	Secrétaire Général Adjoint
Mme Pierrard	Trésorière

Et

M^{mes} de Confevron, Demsar, Desmangeot, Hamann, Julie, Védrine,
 MM. Adjet, du Chalard, Huwaert, Turpault.

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

I - La Vie du Cercle

1. Les livres

- *Aux Editions de Chiré* : SA DPF BP1 86190 Chiré en Montreuil :

	Cler-Yves Yven	Le petit roi Louis XVII ou l'enfant qui devait mourir	7,62 €
	Xavier Salmon.	Marie Antoinette, images d'un destin	30 €
	Yves Marie Adeline	Marie Antoinette. Drame en 5 actes	18 €
	Hubert Lamarle	Philippe Egalité grand maître de la Révolution	36,60 €
- 10/18 Grands Détectives :

	Ann Dukhtas	En mémoire d'un Prince	7,41 €
---	-------------	------------------------	--------
- *Gallimard*

	Mona Ozouf	Varennes, la mort de la royauté	22,80 €
---	------------	---------------------------------	---------
- www.lulu.com

	Otto Lueger	Naundorff et Naundorffisme	14,03 \$ + 8,65 \$ de port
---	-------------	----------------------------	----------------------------



II - Le mystère du "crâne de Mozart"

par Laure de La Chapelle (dépêche AFP)

Le mystère entourant l'authenticité du "crâne de Mozart" conservé à Salzbourg en Autriche s'est un peu plus épaissi dimanche en l'absence de résultats probants d'analyses ADN commandées par la télévision publique ORF, qui avait fait miroiter des révélations.

L'ADN du crâne supposé être celui du compositeur et conservé depuis 1902 par la Fondation Mozarteum de Salzbourg, et les échantillons prélevés sur des squelettes que l'on croyait être ceux de la grand-mère Euphosina et de la nièce Jeannette de Wolfgang Amadeus Mozart, « *montrent sans contestation qu'il n'existe aucun lien de parenté entre ces trois personnes* », a affirmé à l'ORF Walther Parson, de l'Institut médico-légal d'Innsbruck (ouest). Ces résultats ont été confirmés par le Laboratoire central de l'armée américaine, chargé de la contre-expertise, a indiqué l'ORF.

La légende veut que la relique, dépourvue de maxillaire inférieur, ait été "découverte" en 1801 par un fossoyeur, Joseph Rothmayer, qui avait assisté dix ans plus tôt à l'enterrement, au cimetière Saint-Marx de Vienne, du compositeur décédé à l'âge de 35 ans. Rothmayer avait affirmé avoir noté l'emplacement de la dépouille de Mozart dans la fosse commune de 16 places où il avait été inhumé et avoir détaché le crâne du reste du squelette au moment où la fosse avait été vidée. Un monument érigé au cimetière Saint-Marx commémore la mort de Mozart mais l'emplacement du squelette n'a jamais pu être déterminé.

En 1991, l'universitaire Pierre-François Puech, professeur de médecine légale à la Faculté de Marseille (France), avait

estimé au terme de sept années de recherche que celle-ci ne faisait « *pas l'ombre d'un doute* ».

Deux anthropologues du muséum d'Histoire naturelle de Vienne, Johann Szilvassy et Herbert Kritscher, étaient parvenus à une conclusion analogue quelques mois plus tard après avoir effectué une reconstitution des parties charnues du crâne.

III - Profanations à Saint Denis

par Laure de La Chapelle

1. Les affirmations de M. Delorme

Depuis l'analyse ADN du cœur dit « e Louis XVII » en l'an 2000, M. Delorme, journaliste à Point de Vue, ne cesse d'affirmer urbi et orbi qu'on ne saurait confondre ce viscère avec celui de l'aîné des enfants de Louis XVI, Louis Joseph, premier Dauphin, mort en 1789 et dont le cœur avait été déposé au Val de Grâce, puis retrouvé en 1817.

Sur son site Internet, il déclare :

« *Il ne fait aucun doute que le cœur du premier Dauphin, comme tous ceux qui l'ont précédé au Val de Grâce, a été embaumé.* », c'est-à-dire, pour suivre sa théorie, ouvert, vidé et bourré d'arômes.

Et pour faire bonne mesure, il déclare encore (je cite) : « *les photographies ci-dessous (parues sur la page 4 de son article sur Internet) mieux qu'un long discours, illustrent la différence d'aspect entre - par exemple- le cœur de Louis XIII - retrouvé intact à la Restauration et déposé depuis à Saint Denis- et celui de Louis XVII qui lui, n'a pas été embaumé, mais simplement conservé dans l'alcool.* »

Le cœur de Louis XIII **intact**, vraiment ? Voyons cela de plus près :

Nous avons eu l'extrême surprise d'apercevoir sur des photographies prises à Saint Denis, une main profane détenir - avec quelles autorisations ? - le reliquaire de vermeil et de plomb contenant ce qui reste du cœur de Louis XIII. Le couvercle une fois enlevé, le viscère apparaît, enveloppé d'un sac en toile (et non de bandelettes !). On constate immédiatement qu'une bonne fraction en a déjà été prélevée.

On peut voir alors - sans qu'elle soit munie de gants aseptisés - cette main écarter avec deux doigts le cœur apparemment déjà coupé en deux. La photo nous dévoile les restes arrachés et mutilés de cette pauvre relique. Ces déchets lamentables sont-ils vraiment l'œuvre d'un embaumeur professionnel ?

2. La véritable histoire des cœurs profanés

Je suis en mesure de démontrer qu'il n'en est rien. Voici l'histoire exacte du cœur de Louis XIII. (A.N..03 /623) :

Un rapport datant de la Restauration révèle qu'un certain Louis François Petit-Radel, ancien architecte juré et expert du Roi avant la Révolution (décédé le 7 novembre 1818), s'empara lors de la profanation du Val de Grâce des boîtes renfermant les cœurs de plusieurs souverains ou personnages princiers, au nombre de treize. Il ouvrit ces boîtes et donna un cœur à un peintre qui l'accompagnait en lui disant : « *Tiens, prends celui-ci, c'est le plus gros, c'est celui de Louis XIV.* ».

Petit Radel vendit les boîtes, mais conserva les plaques sur lesquelles étaient gravées les noms, plaques dispersées à sa vente après décès rue Castex. Il conserva les reliquaires de vermeil et les médailles et vendit ou échangea les cœurs de plusieurs de nos rois contre des tableaux et de l'argent. Ce fut le sieur de Saint Martin, peintre en paysages, qui fit l'acquisition des cœurs de Louis XIII et de Louis XIV. Le peintre Drolling acheta les autres, parmi lesquels ceux de Marie-Thérèse, de la duchesse de Bourgogne, du Régent ...

Le cœur humain longtemps conservé, offre une substance très précieuse et très recherchée dans l'art de la peinture (sic). Il semble prouvé que le sieur Drolling a employé absolument tout ce qu'il tenait du sieur Radel.

Le sieur Martin paraît avoir longtemps conservé intacts les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV ; cependant, il finit par se servir d'une fraction de celui de ce dernier Roi.

Lors de la première rentrée du roi Louis XVIII, Saint Martin n'osa pas restituer ces objets, de crainte d'être soupçonné d'avoir pris une part trop active à la Révolution. Après le second retour de Louis XVIII, un certain Philippe Henri Schunk demanda à Saint Martin de lui montrer les cœurs qu'il détenait. Saint Martin lui montra celui de Louis XIV et refusa de lui montrer celui de Louis XIII, prétendant qu'il ne savait pas ce qu'il était devenu. (Étant donné l'état dans lequel le peintre l'avait mis, on commence à comprendre !). Pressé par ledit Schunk, Saint Martin finit par rendre le cœur de Louis XIV, (moins abîmé sans doute) le 3 mars 1819 au comte de Pradel, ministre de la Maison du Roi. Son Excellence lui donna une tabatière en or, mais pour autant, Saint Martin ne rendit pas le cœur de Louis XIII. Schunk déclara :

« *Depuis lors, j'insistai souvent auprès du sieur saint Martin pour qu'il s'occupât de la recherche du cœur de Louis XIII ; mes instances furent vaines.* »

Ce n'est qu'à l'article de la mort que le peintre fit prier Schunk de passer chez lui et qu'il lui remit le cœur de Louis XIII avec une médaille fixée sur la boîte. (Déclaration de Schunk, faite à Paris, le 15 juin 1822.)

Le peintre Drolling, décédé en 1817, et Petit Radel en 1818, n'avaient plus rien à craindre du gouvernement de la Restauration. Par contre, de son vivant, Saint Martin se garda bien de remettre au comte de Pradel une relique affreusement abîmée et dont il ne restait que des lambeaux, arrachés sans précaution par le peintre. L'image photographique fournit la preuve accablante du traitement infligé au cœur de Louis XIII, traitement qui n'a rien à voir avec une quelconque méthode de conservation ; vidé, ce cœur, oui, mais pour fournir du matériel de peinture !

On n'a eu garde de s'attaquer au cœur de Louis XIV, qui aurait peut-être été plus difficile à ouvrir et à fouiller comme celui de son infortuné prédécesseur.

La démonstration par l'image d'un embaumement des cœurs non seulement ne tient pas, mais assortie d'un commentaire explicatif sur l'histoire des profanations révolutionnaires, elle aboutit exactement à l'inverse du but recherché.

IV - Acte de décès rectifié de Monsieur Xavier de Roche (29 juillet-17 octobre 2003)

par Laure de La Chapelle

En prévision d'un article plus approfondi dans un prochain Bulletin, nous vous présentons un extrait de l'acte de décès rectifié de Monsieur Xavier de Roche. En dehors de toute polémique et à des fins de simple clarté historique il convient de mentionner que :

par décision du 29 juillet 2003 de Monsieur le Procureur de la République de Quimper l'acte de décès déclaré en date du

10 février 2003 au nom de Marie, François, Xavier, Jean, Auguste, Martin, Lambert de Roche du Teilloy né à SAINT LAMBERT EUPEN DEPENDANCES (Prusse Rhénane) le 15 août 1913 a été rectifié comme suit : **François, Jean, Marie, Auguste Roche.**

Une seconde rectification est intervenue en date du 17 octobre 2003, « en ce sens que le défunt était né **le 13 avril 1923 à VIZILLE (Isère)** et non le 15 août 1913 à SAINT-LAMBERT EUPEN DEPENDANCES (Prusse Rhénane) ; son conjoint était **Madame CHARNAY Suzanne, Française, Émilie** et non Geneviève, Camille, Marie HOUIVET ».

V - Résumé sur les faits saillants des livres de André Louigot :

"Baudot et Saint-Just" et "Le Sphinx de Potsdam"

par Marcel Huwaert

Ces deux livres recèlent une richesse considérable, dans le cadre des relations diplomatiques franco-prussiennes de 1794 à ± 1820, et du rôle éminent qu'aurait joué le Chancelier prussien. Hardenberg dans l'évasion éventuelle du dauphin vers la Prusse. Un nombre important de personnages apparaissent dans ces deux ouvrages.

Thème principal : y aurait-il eu des négociations secrètes entre les dirigeants français et prussiens, débouchant sur une mise en sécurité de l'enfant évadé du Temple ?

Les deux personnages-clés de ces tractations sont Maximilien Robespierre et Carl-Auguste von Hardenberg.

Ces récits font partie des notes du Conventionnel Baudot.

Étant donné le caractère abscons de l'un des deux ouvrages et des difficultés d'ordre chronologique, il m'a paru intéressant de réunir des éléments moteurs de ces récits afin de se forger une opinion sur les événements décrits.

A. Résumé des Sociétés Secrètes et réseaux d'espionnage sévissant à cette époque. L'évolution des la politique étrangère des deux nations concernées.

1. Sociétés Secrètes

Deux sociétés secrètes d'origine devenues ensuite ennemies :

- a. *Les Roses-Croix d'Or "de stricte obédience" :*
 - Parmi les personnages les plus marquants: "le groupe de pression de Berlin"
 - Les hauts dignitaires : Hardenberg (futur Chancelier), Haugwitz, Lucchesini (secrétaire particulier du Roi de Prusse) ;
 - 3 loges à Berlin.
- b. *Les "Illuminés" de Bavière dits "Weishauptiens" (de Weishaupt, philosophe allemand) :*
 - Selon M. Louigot, les Weishauptiens noyautèrent le parti d'Hébert, les Cordeliers. Le Roi Frédéric II avait exigé du duc de Bavière la dissolution de cette société. Weishaupt s'enfuit d'ailleurs en Saxe.

2. Les Réseaux d'espionnage

Allusions aux :

- a. *Réseau d'Antraigues (voir la remarquable biographie de Monsieur Duval). M. Louigot cite*
 - Mlle Chaumié et son ouvrage "Le réseau d'Antraigues et la contre-Révolution" (1791-1795) ; mais cet auteur arrêtera sa publication en 1793,
 - M. Godechot, professeur à l'Université de Toulouse : ouvrage sur la contre-Révolution (1968) ;
- b. *Perregaux (voir biographie de M. Duval) : banquier puissant de Neuchâtel ;*
- c. *Fauche-Borel (voir biographie de M. Duval) : éditeur-imprimeur de Neuchâtel ,*
- d. *lié à ce dernier : Chennevière, qui épousa l'aimée du ménage Leschot ;*
- e. *Montgaillard : lié à Provence et à d'Antraigues ;*
- f. *Sourdat : selon M. Louigot, aurait-il essayé de faire évader le dauphin ? g. Bascher : agent double, aurait disposé des fonds secrets des Comités,*
- g. *Autres personnages ayant trempé dans l'espionnage*
- h. *Bretond : dernier serviteur de Louis XVI, réfugié en Suisse, possède la cassette de ce dernier ; aurait négocié avec les Jacobins, directement et via l'ambassade d'Angleterre à Berne ;*
- i. *O' Mahoney : Irlandais, agent austro-prussien ;*
- j. *Montmorin : lié à Hardenberg ;*
- k. *Wickham : chef des services secrets anglais,*
- l. *Comte Rice : aurait participé aux négociations secrètes*
- m. *Marquis de Briges : aurait conduit Louis XVII en Suisse, pour retrouver Marie-Anne Himely.*

3. La Politique Étrangère

- a. *Angleterre*
 - *William Pitt* dit "le Second" (1759-1806). Selon l'auteur, il avouera, après Fleurus, que l'Angleterre fut floué par la Prusse ;
 - *Grenville* : Ministre des Affaires étrangères (1759-1839), puis Premier Ministre. Selon l'auteur, il savait que l'armée prussienne ne fut pas au rendez-vous à Fleurus avec les Autrichiens , son plénipotentiaire sera chargé par lui, à Francfort, de négociations. N'aurait-il pas été au courant des tractations entre Robespierre et Lucchesini ?
 - *Fitzgerald* : ambassadeur anglais à Berne. Selon l'auteur, il a reçu un dossier très complet d'un certain Mounier, émigré, sur le développement du plan de négociations avec Paris. On ne posséderait pas ce rapport.

b. France

- Danton : selon l'auteur, il avait des contacts avec la Prusse, en mars 1794. Lors de la création du Comité de Salut-Public, Barrère et Danton reçurent le portefeuille des Affaires étrangères, ainsi que le choix des représentants en mission. Barère fut en contact avec Lord Stanhope, lié à Pitt et Grenville.
- Robespierre : voir infra.

B. Les rôles qu'auraient joués Robespierre et Hardenberg

1. Robespierre

Selon Louigot, en novembre 1793, il était au courant de l'influence étrangère, par Fabre d'Églantine.

Saint-Just, parti pour Strasbourg, lui laisse le champ libre. Robespierre reçoit un blanc-seing des Comités.

Il appuie les Roses-Croix d'Or berlinois. Utilise, entre-autres, Montgaillard. Achève ce qu'avait ébauché Danton des négociations secrètes avec la Prusse. André LOUIGOT, "Le Sphinx de Potsdam", p. 27 :

« Robespierre fut soupçonné d'une négociation solitaire, mais Saint-Just et la Montagne indépendante crurent qu'elles se faisaient avec Londres, avec Pitt. Robespierre mourut qu'après qu'une balle weishauptienne en mal de retournement de veste l'ait stupidement frappé. L'homme qui préparait avec la Paix de Bâle celle de l'Europe, disparaissait avec ses secrets. »

2. Hardenberg (Lucchesini, Haugwitz)

Prince Carl-Auguste von Hardenberg (1750-1822).

C'est Lucchesini qui va le lancer dans la diplomatie, en le faisant entrer dans les services du Ministre Haugwitz. Devint l'homme de confiance du Roi. Homme puissant, tout passe par lui (dossiers secrets, documents de Naundorff au préfet de police Lecoq, etc.)

Va piéger le représentant anglais Malmesbury, à Francfort, court-circuitant Vienne et Londres.

1794 : devint ambassadeur à Berne, signera le traité de paix Prusse-France à Bâle.

1810: Chancelier de Prusse.

Est lié à la famille Himely. Le docteur Barthélémy Himely, lié au Roi, était un Rose-Croix d'Or.

Par Lucchesini, la Prusse disposait d'un réseau d'espionnage bien organisé.

M. Louigot écrit, dans "Le Sphinx de Potsdam",

p. 48 : « Dans les plans de la politique du groupe de pression, la Prusse va avoir besoin de l'otage du Temple. »

p. 27 : « Enfin, disait Hardenberg, après l'exécution de Danton, on saura à qui parler. »

C. Conclusion.

Selon M. Louigot, l'accord entre Robespierre et Hardenberg se situerait entre le 12 mai et le 3 juin 1794.

VI - Tison a-t-il été mis définitivement au secret le 21 nivôse ou le 8 ventôse de l'an II ?

par Michelle Védrine

C'est le 24 septembre 1793 qu'Hébert fit emprisonné Tison. Vraisemblablement, à cette époque, dans la chambre qu'il occupait au 3^{ème} étage de la Tour, dans l'appartement des Princesses.

Pierre Joseph Tison est né à Valenciennes en 1734, il a donc 57 ans. Ancien commis aux Barrières, connu pour son civisme, la Commune le désigna donc avec sa femme, pour être au service de la Reine et de sa famille incarcérée au 3^{ème} étage. La femme Tison sombra dans la démenche le 1^{er} juillet – 2 jours avant la séparation. Elle fut transportée au Palais du Grand Prieur, confiée aux soins de la citoyenne Gourlet, jusqu'au 6 juillet – date de son admission à l'Hôtel-Dieu (cf. M. Étienne).

Prisonnier à son tour, Tison se démena pour obtenir sa libération ; il n'y avait aucun motif à son incarcération, la Commune le reconnaît : « on ne trouve rien contre lui ». Néanmoins, il reste enfermé.

Quel est son crime ? Il connaît parfaitement le Dauphin, il vit avec lui depuis 9 mois. Hors, à partir d'octobre, le Dauphin ne voit plus que les Simon, ne descend plus au jardin, prend l'air sur la Tour. Plus de billard avec les Municipaux et le cuisinier, plus de jeux avec la petite Clouet ; la garde non plus ne le voit plus. Personne ne doit plus voir le fils de Louis XVI.

Pourquoi ? il est évident que quelque chose se prépare ; depuis août, suppression du corps de garde au 1^{er} étage, arrestation de Tison, etc.

Il est probable que Tison fut transféré dans la petite Tour, car c'est là, qu'après Thermidor, le 19 décembre 1794, Harmand de la Meuse l'entendit :

« Déjà, nous avons monté quelques marches de l'escalier de la Tour, lorsqu'une voix lamentable sortie par un guichet placé dans un escalier ... Nous nous arrêtons et apprenons que cette loge, ce cachot obscur renfermait un ancien valet du Roi Louis XVI dont j'ai oublié le nom (il s'agit bien entendu de Tison, au secret sous tous les régimes). J'atteste que le fait était absolument ignoré des Comités du Gouvernement ».

Le malheureux Tison fut mis au secret le 8 ventôse an II (26 février 1794) :

Commune de Paris

8 Ventôse an II

Sur l'observation faite par les commissaires de garde au Temple, que les citoyens employés à la Tour pouvaient communiquer avec Tison, à travers la porte de sa chambre, le Conseil Général arrête que cette porte sera condamnée.

Signé Lubin, vice-Président, Dorat-Cubièrre Secrétaire Greffier

Pour conforme

Signé (réellement) Conlombeau

A.N. F7 4391 (vu en janvier 2006).

Néanmoins, on a trouvé dans les papiers de M. Étienne, en date du 21 Nivôse an II (10 janvier 1794) :

Moniteur du 24 Nivôse :

Conseil Général de la Commune

Sur l'observation faite par les Commissaires de garde au Temple que les concitoyens employés à la Tour pouvaient communiquer avec Tison à travers la porte de sa chambre, arrête que cette porte sera condamnée.

A.N. F7 4391.

Je n'ai pas trouvé ce papier dans la F7 7391, exploré mainte fois depuis 1991 et dernièrement en janvier. M. Étienne était tout à fait digne de confiance, le papier en question a dû disparaître ; ce qui n'est pas rare.

Conclusion :

L'arrêté du 8 Ventôse est sans doute un rappel à l'ordre, celui du 21 Nivôse n'ayant pas été exécuté. Tison a été libéré à la fin de l'été 1795, quelques semaines après la mort de l'Enfant du Temple. Il n'était plus dangereux.

Justificatifs :

a. Moniteur page 49

Conseil Général de la Commune du 4 Nivôse (24 décembre 1793)

On fait le rapport sur le citoyen Tison qui a été consigné jusqu'à nouvel ordre après l'examen le plus scrupuleux et le dépouillement des procès verbaux du Temple. Il ne reste aucun soupçon sur le citoyen Tison. L'administrateur de Police pense qu'il doit être remis en liberté.

Réponse de Chaumette :

La loi sur le Gouvernement provisoire (?) ne permet pas au Conseil de rendre la liberté à aucun détenu. Je demande qu'il en réfère au C.S.G.

b. 4 Nivôse an II

Rapport de Godart et Cordas, administrateurs de Police, du C.S.G. déclarant qu'il résulte d'un examen très scrupuleux des arrêtés du Temple concernant le citoyen Tison :

Que ces arrêtés n'ont trait qu'à la comptabilité résultant de ses fonctions auprès des Détenus, et que son incarcération n'a d'autre cause, comme celle de Mathey et de Cléry, qu'une mesure de sureté générale et comme ceux-ci ont obtenu la liberté, le ^{yen} Tison a les mêmes droits de réclamer la sienne.

VII - Informations sur le couple Tison

par Didier Duval

Léonard Bourdon avait créé au début de la révolution, une école pour enfants ! Léonard Bourdon avait recommandé la nomination des Tissons de la section des Gravilliers :

* 1^{er} avril 1793 Extraits du registre des délibérations du Conseil Général. Signé Pache et Coulombeau :

« .. *Que Tison et sa femme ne pourront sortir de la tour ni communiquer avec qui que ce soit du dehors* »

* En Avril 1793, le Municipal Vincent qui est également entrepreneur se querelle avec Tison. Pourquoi ? Tison traite Louis XVII de délateur et d'espion : Quand la Reine discute avec certains municipaux, elle place désormais son fils dans une tourelle avec sa sœur.

* Le 13 Avril, Pierrette Tison vient au Temple voir ses parents, elle est fouillée par les commissaires qui trouvent sur elle différentes choses (Conseil général de la commune. Séance du 13 Avril 1793).

* Le 19 Avril 1793 Tison écrit au conseil du temple :

« *La veuve et la sœur du dernier tyran ont gagné quelques officiers municipaux; elles sont instruites par eux de tous les événements.* »

Pache se rendant en visite au Temple le même jour, Tison réitère ses accusations auprès de celui-ci.

* Le 20 Avril 1793, les scellés sont levés au deuxième étage; Hébert accompagne Follope, Minier, Louvet, et Benoit pour perquisitionner chez les prisonniers ainsi qu'au deuxième étage où l'on vient de lever les scellés ! A cette même époque la femme Tison devient malade (dans les comptes du Temple : « *une potion pour la citoyenne Tison* » ANF F 4392). A moins que l'on essaye de la droguer... Cependant on accepte qu'elle puisse voir sa fille Pierrette. La citoyenne Tison est de plus en plus malade, elle ne sort plus dans le jardin, ni sur la plateforme.

* Le 11 Mai le docteur Thierry vient soigner la mère Tison, en même temps que Louis XVII : « *A la citoyenne Tison, 6 visites* » ANF F7 4392.

* Le 28 juin, Tison oblige sa femme à révéler aux commissaires que la Reine et Madame Elisabeth entretiennent une correspondance quotidienne avec Turgy, elle descend à la salle du conseil avec une preuve : un flambeau sur lequel est tombé une goutte de cire à cacheter. L'historien Lenotre pense qu'elle a pu surprendre à ce moment une conversation. Elle remonte dans sa chambre, elle a compris qu'il se passe quelque chose. A 10 heures du soir, un commissaire frappe chez les Tison pour leur annoncer que sa fille Pierrette est en bas. En fin de journée, le concierge de la tour avait semble-t-il refusé par erreur, l'entrée du Temple à sa fille. La mère Tison descend, parle avec sa fille mais refuse de remonter dans son logement, elle a peur. La femme Tison s'emporte devant les municipaux qui lui demandent de remonter, ceux-ci la bousculent. Enfin, elle remonte les marches de l'escalier, arrivé au troisième étage, elle se précipite dans le logement de la Reine, qui est en train de souper, et lui dit en se jetant à ses genoux :

« *Madame, je demande pardon à votre Majesté, je suis une malheureuse ; je suis la cause de votre mort et de celle de Madame Elisabeth.* »

Puis se tournant vers Turgy qui est en train de servir la Reine, elle lui dit :

« *Turgy, pardonnez moi, je suis la cause de votre mort ...* » (Souvenir de Turgy).

* Le 29 Juin, Dans la nuit elle fait une première crise de convulsions.

* Le 30 Juin, au matin, au troisième étage de la tour, la citoyenne Tison fait une deuxième crise. Le soir le docteur Thierry arrive et conclut à la folie.

* Le 1^{er} Juillet, la mère Tison fait une crise affreuse. Tison appelle des municipaux et la garde pour calmer sa femme. Huit hommes montent chez les Tison, et arrivent à peine à la maintenir. Elle est transportée dans le palais du Temple et remise aux soins de la femme Gourlet. :

« *Les commissaires du Temple constatent que la citoyenne Tison a la tête aliénée ainsi qu'il est constaté par les certificats des médecins Thierry et Soupé. Le conseil général de la commune, d'après les observations du maire et du procureur de la commune entend arrêter :*

- *Que la citoyenne Tison sera traitée dans l'enclos du Temple et hors de la Tour.*

- *Quelle aura une garde particulière.*

- *Que le conseil renvoie à l'administration du Temple pour désigner le local* » Séance du 29 Juin 1793.

Vous avez bien lu, 29 Juin 1793, donc le Conseil général de la commune lit dans le marc de café car le docteur Thierry conclut à la folie le 30 Juin ! A moins que le bon docteur soit de mèche avec les chefs de la commune !

Toujours ce même 1^{er} Juillet 1793, voici l'extrait du registre des délibérations du Conseil du Temple :

« Et ce même jour, nous nous sommes informés d'une garde pour l'installer provisoirement. L'on nous a enseigné la nommée Jeanne Charlotte Gourlet, demeurant ordinairement au Temple. Nous l'avons accepté, lui avons demandé de prêter le serment de discrétion et de ne communiquer avec personne, ce qu'elle a promis et a fait à l'instant, et nous a déclaré ne savoir signer.

Signé : Mercier, Dupaumier, Quesnet, Massé commissaires du 1^{er} Juillet 1793 lu et approuvé Dorat Cubières.

ANF E 6206.

Ce même jour le 1^{er} juillet 1793, alors que le jeune dauphin est toujours avec sa mère, Charlotte Gourlet est nommée gardienne provisoire du fils de Louis XVI (ANF F 7 4391 source Maurice Étienne).

* Le 3 Juillet 1793, 6 municipaux, Eudes, Gagnant, Véron, Cellier, Devéze, et Arnaud viennent enlever son fils à la Reine :

« Après différentes instances, la veuve Capet, s'est enfin déterminée à nous remettre son fils qui a été conduit dans l'appartement désigné et remis entre les mains du citoyen Simon qui s'en est chargé. Nous observons au surplus que la séparation s'est faite avec toute la sensibilité à laquelle on devait s'attendre dans cette circonstance où les magistrats du peuple ont eu tous les égards compatibles avec la sévérité de leur fonction ». Conseil général de la commune. Séance du 4 Juillet 1793)

* Le 4, 5, 6, 7, 8 et 9 Juillet, le docteur Thierry effectue 6 visites dans le Palais du Temple où se trouve la citoyenne Tison, gardée par la femme Gourlet. Ce brave docteur Thierry fait donc chaque jour une ordonnance pour une femme qu'il dit être folle. Ce docteur Thierry est très compatissant avec la mère Tison. Il rédigera l'ordonnance suivante :

« Tous les jours en plus du petit lait, et du sirop d'orgeat, une potion calmante » Cette potion doublera le 6, 7, 8 et 9 Juillet. Que contenaient ces potions calmantes ?

* Le 10 Juillet 1793, on transporte la citoyenne Tison à l'Hôtel Dieu. Selon Madame Royale, on mit auprès d'elle une femme espionne qui l'interrogea encore sur beaucoup de choses de la part du gouvernement. Nous pensons que Madame Royale confond le gouvernement et la commune."

* Le 26 Août, on interdit à sa fille Pierrette, l'accès au Temple, où elle se rendait tous les jours !

* Fin septembre Tison est incarcéré dans une tourelle du troisième étage.

* Le 25 février 1795, la citoyenne Tison sort de l'hôtel Dieu, miracle, elle semble guérie !

* Fin de l'été 1795, Tison est libéré

Que conclure de cet imbroglio ?

Comme je suis "flic" dans l'âme, je recherche toujours le pourquoi des choses Il est évident qu'il s'agit d'une opération orchestrée par les membres de la Commune Pache, Chaumette et son substitut Hébert. L'affaire est préparée d'une manière telle qu'il ne doit pas y avoir de problème majeure. Or la femme Tison fait du zèle. Elle descend dans la grande salle et surprend les conversations des **Municipaux bavards**. Ceux-ci, ayant peut-être bu plus que de raison, parlent du plan de leurs chefs : on va séparer l'enfant de sa mère, et une fois l'enfant seul, la mère et la tante seront guillotines car elle représentent un obstacle à leur diabolique projet.

La femme Tison avouera elle-même à la Reine et à Madame Elisabeth : « Je suis la cause de votre mort ». La pauvre mère Tison, qui est une femme sans grande connaissance politique, imagine que ce sont ces délations bénignes qui ont amené les responsables de la Commune à se décider de supprimer la Reine et sa belle sœur. Elle ignore totalement la grande conjuration qu'Hébert, Pache, Chaumette et consort sont en train de mettre sur pied.

Pour avoir les coudées franches, il faut isoler le dauphin qui va devenir l'atout majeur dans leur projet. Or dans ce plan, il n'y a pas de place pour la sœur de Louis XVI, ni la mère du jeune Roi.

On peut même supposer que le docteur Thierry a facilité la folie de la mère Tison en lui administrant depuis fin Avril une potion à sa "manière", ce qui voudrait dire que la couple Tison n'était pas garant du complot qui se tramait. D'autre part dans l'hypothèse où Thierry aurait eu un rôle louche dans cette affaire, cela signifie qu'il avait peut-être adhéré à la conjuration.

N'oublions pas que le bon docteur Thierry était très vénal, peut-être a-t-il été acheté ? (voir à ce sujet les mémoires du comte Beugnot)

Donc Thierry est un suspect potentiel pour toutes ses interventions...

VIII - Enquête sur les bulletins de Dropmore

par Didier Duval

Ce texte fera l'objet d'une parution dans un prochain Cahier

IX - Comment on enseignait l'Histoire sous la Restauration

texte présentés par Jean-Pierre Gautier

Les frères Goncourt, à l'annonce du décès du Comte de Chambord ont écrit : « *L e Comte du Chambord est mort. Le règne de Guguusse va commencer !* ». C'était là une pensée prémonitoire dont le début du XXI^{ème} siècle nous fournit un exemple patent.

En effet le politiquement correct relayé par des médias incultes et subversifs nous abreuve tous les jours de nouveaux actes de contrition C'est à qui va s'excuser pour l'Église, pour la France, pour l'Occident, etc., etc. ... Au train où l'on va, bientôt on s'excusera de s'être excusé !

J'attends les excuses de la mer qui est décidément trop salée et qui en plus génère des tempêtes de plus en plus fréquentes, du soleil dont les rayons trop ardents peuvent provoquer des cancers, des chiens qui mordent et des chats qui griffent. Le mea culpa s'impose en particulier pour nos anciennes colonies dont les populations que nous aurions paraît-il exterminé me semblent encore bien présentes et vigoureuses en particulier dans nos banlieues.

La dernière palinodie à la mode étant de renvoyer aux Historiens la responsabilité d'écrire l'Histoire alors que l'on sait bien que chaque régime en place a toujours trouvé dans cette corporation les thuriféraires adéquats. L'argumentation spéculative est la suivante :

« *Ce n'est pas aux politiques de dire l'Histoire mais aux Historiens* ».

Malheureusement, il se trouve que lesdits historiens dans leur immense majorité ont toujours été à la botte des régimes qui

assuraient leur prébende et ceux qui n'étaient pas dans le moule ont eu bien du mal à se faire entendre même si leurs talents appréciés par un lectorat cultivé pouvaient séduire certains éditeurs courageux où motivés par le chiffre des tirages. De plus la liberté de pensée n'existe plus en France où des lois staliniennes qui n'osent pas dire leur nom exposent leurs auteurs aux foudres de la répression bien plus que les attaques constantes au Droit Sacré de Propriété qui entraînent maintenant des récompenses plutôt que des châtements. Si donc il appartient aux Historiens de dire l'Histoire il me semble intéressant de relire ce qu'écrivaient lesdits Historiens à l'époque rédemptrice et malheureusement trop courte de la Restauration au sujet du commencement de la fin de la Civilisation en France, c'est à dire de l'abominable période allant de la fin de la Monarchie au 18 brumaire, époque où suivant ses propres termes l'Empereur commença à « *désouiller la révolution* ».

Je me réfère à un petit ouvrage en deux volumes intitulé :

Histoire de France à l'usage de la jeunesse avec cartes géographiques. A Lyon Chez Rusand Libraire -Imprimeur du Roi. 1828.

L'auteur qui a voulu publier sous le voile de l'anonyme a quand même indiqué des initiales : A.M.D.G. ***

Préface

Considérations générales:

Elles concernent les mérites d'un savoir élémentaire et sont encore d'actualité en 2005 :

« *Si ce n'est point une grande gloire pour un Français de connaître l'Histoire de son pays, du moins il y aurait pour lui de la honte à l'ignorer* ».

Il ne semble pas de nos jours que bon nombre de Français qui partagent cette ignorance en soient particulièrement affectés !

« *Cependant, il faut en convenir cette ignorance est encore commune parmi nous* ».

Depuis 1828, il ne semble guère que la situation ait beaucoup progressé. Suit un parallèle entre l'Histoire de l'Antiquité et celle de la Monarchie Française.

« *Assez de personnes savent le nom et la vie des Cyrus, des Alexandre, des Scipion, des Césars, plusieurs pourraient au besoin rappeler toute l'histoire des peuples anciens, leurs mœurs, leurs lois,, l'époque de leur origine, de leur gloire, de leur décadence, de leur renversement; mais on en voit peu qui sachent bien ce qu'ont été et ce qu'ont fait de grand ou d'éclatant, un Clovis, un Pépin, un Charlemagne, un Philippe -Auguste, un Saint Louis, Un Charles le Sage etc. Aussi a-t-on communément de la peine à se persuader une vérité non moins certaine qu'honorable pour la nation, c'est que plusieurs de nos princes, plusieurs de leurs ministres, de leurs généraux, ont été des hommes comparables en tout point aux héros de l'antiquité, qu'il ne leur a manqué que d'avoir des écrivains ou des poètes capables de célébrer dignement leurs actions; en un mot que l'histoire de la Monarchie Française, malgré la négligence ou l'impéritie de nos vieux annalistes renferme plus de traits mémorables, plus de modèles dans tous les genres que les fastes si vantés des Grecs et des Romains*».

Ce qui a changé depuis c'est que les Français dans leur immense majorité ignorent à peu près tout de l'antiquité à part les quelques indications parfois douteuses que le cinéma a laissé dans leur mental grâce à des films inégaux que les critiques cinématographiques, du haut de leur superbe, ont qualifié de péplum. Cela ne veut pas dire que les Français connaissent mieux l'histoire de la Monarchie, ni même celle des périodes de la révolution et suivantes qu'on leur a inculquées en exaltant leurs prétendues valeurs qui ont surtout servi à orner les discours des distributions de prix et des comices agricoles. N'oublions pas que dans le sillage de Michelet mais sans ses qualités littéraires on a rabâché depuis 1830 aux élèves une vision hagiographique de la révolution allant de pair avec une critique primaire, constante, injustifiée et acerbe de l'Ancien Régime Si la finalité sous-jacente à ces pervers travaux était la disparition de la France en tant que telle, on peut dire à l'aube du XXI^{ème} siècle que l'opération a amplement réussi. Les sophistes du « *stupide dix neuvième siècle* » et du vingtième qui ne lui cède en rien, ont voulu privilégier le scientisme au détriment des seules études valables c'est à dire des études classiques. A bas le Grec et le Latin ! La Grande Musique, la peinture figurative etc. etc. ...

L'équation est la suivante :

Mathématiques mal ingérées et inutiles + culture niveau zéro + marxisme sous jacent des éducateurs+ progressisme béat = électeurs abrutis prêts à tous les renoncements !

Sous la Restauration l'exigence de savoir était d'une autre qualité. L'auteur, dans sa volonté de bien faire expose d'abord les différentes catégories d'Historiens dont il compte se distinguer et ce qu'il pense devoir leur reprocher.

D'abord la catégorie honorable au demeurant dont le souci premier est la fidélité :

« *Aujourd'hui, la France a ses écrivains, je l'avoue mais les uns se sont bornés au mérite de la Fidélité* ».

Il s'agit là de ceux qui ont eu une légère ou plus lourde tendance à confondre la biographie avec l'hagiographie Par exemple sous l'Ancien Régime les Historiographes du Roi, plus tard les innombrables admirateurs de l'Empereur Napoléon, contemporains et à la suite, enfin plus près de notre époque les membres de l'honorable tribu que des esprits un tant soit peu critiques pourraient qualifier de Beni-oui-oui du genre de René Benjamin pour le Maréchal Pétain ou Alain Peyrefitte pour le Général de Gaulle.

Viennent ensuite les historiens plaisants et agréables à lire. Nous pensons bien entendu de nos jours aux romans historiques ou connexes. A l'époque de la Restauration il est probable que l'auteur visait des écrivains comme Brantôme, Tallemant des Réaux et autres. Ils sont ainsi désignés :

« *d'autres, sacrifiant la vérité aux agréments du style, ont cherché à plaire plutôt qu'à instruire* ».

Il est question ensuite des historiens subversifs :

« *plusieurs n'ont pas assez respecté les principes sur lesquels repose la prospérité des États* ».

In illo tempore, il s'agit probablement entre autres de ces innombrables plumitifs contestataires qui faisaient imprimer leurs insanités aux Pays Bas pour les diffuser ensuite dans les campagnes par le biais des colporteurs.

L'auteur examine ensuite deux autres groupes qu'il examine au plan de la forme les uns faisant trop court et les autres trop long :

« *enfin les plus estimables nous ont donné ou de simples morceaux détachés, qui ne forment point un corps d'Histoire, ou bien des ouvrages de longue haleine, dont peu de personnes ont le temps ou le courage d'achever la lecture* ».

On peut rêver à la pensée de ces multiples manuscrits, écrits souvent par les membres de grandes et illustres familles qui ne sont pas allés jusqu'à l'édition et sont tombés dans l'oubli suite à des destructions diverses au détriment de l'Histoire. Certains livres de raison par exemple.

En ce qui concerne les ouvrages de longue haleine certains ont atteint effectivement les sommets de l'ennui à l'époque et jusqu'à nos jours par le truchement de spécialisations entraînant des longueurs excessives destinée à un lectorat ciblé ou par l'emploi de jargons dignes de M de Pourceaugnac ! Donc, si l'on suit l'idée de l'auteur, il ne semble guère facile de trouver, d'une

façon générale, l'ouvrage historique adéquat. Mais s'agissant d'enseigner la jeunesse, la difficulté semble encore plus insurmontable.

En la matière c'est donc l'abondance de biens qui nuit, et rend difficile la recherche de l'ouvrage idéal bien sous tous les rapports :

« C'est ainsi qu'au milieu même de l'abondance, on se trouve réduit, pour la jeunesse surtout à une pénurie qui ne se fait jamais mieux sentir que lorsqu'il faut choisir ou plutôt chercher un ouvrage qui lui convienne sous tous les rapports ».

C'est l'occasion au passage pour l'auteur de s'envoyer une petite fleur :

« En attendant qu'une main habile se détermine à faire ce présent au public, nous osons lui offrir un essai qui peut-être aura son utilité ».

Il nous indique ensuite comment il entend procéder et pour qui. Il avait envisagé dans un premier temps un travail qui puisse s'assimiler en un an mais la richesse du sujet l'a incité à envisager la durée de deux ans, la première année dans le cadre des Humanités et la seconde de la Rhétorique. Disons au passage combien ces merveilleux concepts sonnent bellement à nos oreilles trop abreuvées de mat sup., mat spé et autres machines à former des technocrates bornés.

Le projet pédagogique comme nous dirions aujourd'hui nous est exposé de la façon suivante :

« Notre premier dessein était de le resserrer (l'essai), aussi bien que nos autres exposés historiques, dans des bornes qui permissent de le voir tout entier dans l'espace d'un an ; mais l'abondance et l'intérêt des matières nous ont entraîné bien au delà, et nous avons cédé d'autant plus facilement à la nécessité de faire deux volumes au lieu d'un que tout l'inconvénient qui en résulte sera de ne voir que le premier volume en Humanités et de réserver le second pour la Rhétorique, à laquelle il offrira des sujets de narration etc.

Mais comment va-il procéder, et en particulier avec quelles sources ?

« Du reste, nous avons travaillé ce dernier abrégé sur le même plan que les précédents ».

L'auteur indique ainsi qu'il n'est pas novice en la matière et qu'il a déjà confectionné des ouvrages analogues, ce qui, sans être dit explicitement lui confère une certaine autorité. Et, à l'appui de cette même autorité il nous indique comment il a procédé en reconnaissant explicitement les emprunts qu'il a effectué auprès d'Historiens célèbres dont le prestige semblait avoir été maintenu. Il a le mérite de l'avouer contrairement à moult pillards sans vergogne qui sont de tous les temps et ont pour méthode constante de s'approprier des textes en se gardant bien de citer leurs sources.

« ... et à notre ordinaire, nous nous sommes appropriés sans scrupule les richesses des auteurs qui ont travaillé avant nous sur l'Histoire de France ».

Quels sont donc pour cet aimable régent les Historiens de base sur lesquels il s'est fondé ?

« Parmi ceux que nous avons mis en contribution, il n'y en a point qui aient autant de droits à notre reconnaissance que **Danielⁱ, Hénaultⁱⁱ et Vellyⁱⁱⁱ**. Daniel nous a fourni le fond et le détail des événements, Hénault l'ordre chronologique, Velly une grande partie de ce qui a rapport aux mœurs de nos pères. Ce dernier point, négligé par la foule des historiens est sans contredit l'un des plus importants (sic) : nous lui avons donné une importance toute particulière ».

Il s'agit là d'une certaine façon d'une approche sociologique avant la lettre.

« A la suite de chacune des races, ou même des branches qui ont occupé successivement le trône, on trouvera réuni sous un même point de vue tout ce qui dans les usages, les institutions, les découvertes, l'état des arts, des sciences et des lettres, nous a paru propre à intéresser le lecteur et à piquer sa curiosité ».

Citons à ce sujet un petit historique de la coiffure qui préfigure déjà le type de sujets qui fera les délices de certains « historiens » du XX^{ème} siècle, au détriment de la Grande Histoire. Heureusement, chez notre estimable auteur de la Restauration, elle accompagne et complète l'exposé général sans le masquer Tome II-Page 187 :

« Lorsque Louis XIII eut repris les longs cheveux proscrits par François I, la nécessité d'imiter le Prince fit imaginer aux courtisans les perruques, jusqu'alors peu connues en France, quoique leur invention remonte à la plus haute antiquité. Des courtisans, la mode passa aux comédiens et se multiplia tellement qu'en 1659, il fallut publier un édit pour la création de deux cent nouvelles charges de barbiers-perruquiers. La poudre à cette époque était encore un ornement abandonné aux comédiens, mais dans le siècle dernier il passa aux petits maîtres, puis aux hommes graves, puis à toutes les classes de la société ; il ne fut pas permis de paraître sans avoir les cheveux roulés, frisés, crépés, chargés d'une graisse odoriférante et recouverts d'une demi-livre de poudre. La révolution qui bouleversa l'ordre politique en France, influa jusque sur les modes : elle fit tout tomber, poudre, pommade, frisure, chevelure ; elle réduisit à rien le luxe de la tête pour les hommes, et les plus prévenus contre elle conviendront qu'elle opéra sur cet article une réforme assez utile ».

On admirera dans ce jugement quelque peu janséniste la grande objectivité de l'auteur qui reconnaît, et c'est bien la seule fois, un mérite à la révolution, celui de cette suppression capillaire !

La suite est à mon avis moins heureuse et préfigure les critiques que bien des années plus tard la fameuse École des Annales ne manquera pas de faire à l'histoire événementielle :

« Ces tableaux, placés de loin en loin, feront diversion au récit trop continu des sièges et des combats, scènes tragiques mais souvent uniformes, qui remplissent les annales de toutes les nations ».

Cet argument éculé me semble peu solide. Il faut considérer en effet à l'époque une certaine sélectivité de l'enseignement de l'histoire destiné d'abord et c'est bien normal à la noblesse, c'est à dire à ceux qui ont de tous temps payé l'impôt principal, c'est à dire celui du sang. Il est donc tout à fait convenable que les futurs héros soient de bonne heure imprégnés des exploits et du comportement des grands hommes, souvent de leur lignée qui ont fait la France. Sauf à rester dans la sphère nébuleuse des idées générales, il est évident que les guerres, combats et batailles présentent des caractères fort particuliers qu'il appartient au professeur de faire ressortir. C'est à lui de souligner les grandes lignes et les détails dignes d'intérêt. Ce n'était pas le projet de notre auteur et pourtant parmi les clercs mêmes on trouva parfois des admirables narrateurs sachant faire vivre l'événement et insuffler à leur classe une noble émotion. Et l'on a souvent cité tel abbé, Professeur d'Histoire à Saint Cyr qui en relatant la bataille de Waterloo transportait d'enthousiasme sa classe toute entière. Il bénéficiait certes d'un public de qualité mais cela ne diminue en rien son mérite.

A contrario, mais c'est là affaire de programme, allez donc passionner des jeunes gens sur le transport des farines ou sur les statistiques comparées du prix des textiles à la Renaissance entre Rennes et Milan !

L'auteur précise enfin comment il a conçu la table chronologique qui précède le texte :

« L'Ouvrage est précédé d'une table chronologique en trois colonnes, dont la première contient la suite des Rois de France; la seconde les événements remarquables de chaque règne ; la troisième enfin, le nom des personnages les plus célèbres avec la date de leur mort ».

Eh bien oui, la structure essentielle de la chronologie est constituée par la date des règnes successifs de nos Rois. C'est une réalité incontestable que les instituteurs laïcs et obligatoires de la république sont bien obligés de reconnaître même s'ils préfèrent s'appesantir sur les crises révolutionnaires qui sont davantage leur élément naturel comme le marigot pour les

crocodiles ! La table chronologique démarre en 241 après N.S.J.C. par la ligue des peuples Francs et s'étend jusqu'à 1816 date du bannissement des régicides de France, après que Louis le Désiré fut rentré dans sa capitale le 8 juin 1815.

Nous examinerons in fine la péroration de cette préface afin de mieux la comparer à de plus modernes travaux allant en sens inverse.

Quelques exemples:

Dans la table chronologique :

Considérons le règne du grand Roi Louis XI. Nous allons trouver les indications suivantes :

Louis XI, fils de Charles VII
Roi en 1461, mort en 1483
Bourgogne réunie à la Couronne - 1477

Louis XI prisonnier à Péronne 1468
Castille réunie au Royaume d'Aragon .1474

Empire de Russie - 1477

Scanderberg, Roi d'
Albanie - 1467

Anjou réuni à la Couronne - 1480
Provence réunie à la Couronne 1481
Maine réuni à la Couronne 1483

Charles, Duc d'Orléans, petit fils
de Charles le Sage
et aïeul de
François I
1465 poète
Âgé de 60 ans

Le Comte deDunois 1468
Thomas -à -Kempis -1471
Jean Juvénal des Ursins
Archévêque de Reims
1473

On voit ici combien le règne de Louis XI fut profitable à la France. A Côté du rattachement de nombreuses et importantes provinces, les légendes romancées des fameuses fillettes et même la neutralisation habile du Téméraire pèsent bien peu dans la balance. Mais hélas, l'historien a souvent à décrire des périodes moins glorieuses. Voyons ce qui est écrit en face de trois années terribles 1793, 1794, 1795 :

« 1793 : Louis XVI - Philippe d'Orléans - Le Comte d'Estaing - Marie-Antoinette - Cathelineau - de Bonchamp - de Lescure - d'Elbée - de Talmont - de La Rochejacquelein – guerriers

1794 : Madame Elisabeth, sœur du Roi Louis XVI – Lavoisier chimiste

1795 : de Sombreuil - guerrier. Louis XVII - Dessault

Pour ces années sombres, constatons que nous ne sommes plus dans une chronologie mais dans un martyrologe ! Sur un plan plus particulier nous constatons que Louis XVII est immédiatement suivi par Dessault, sans autre précision. Cette association est peut être uniquement chronologique ou, mais c'est là une simple hypothèse, lourde de sous-entendus.

Dans le texte :

Le temps et l'espace qui nous sont impartis nous limitent à quelques extraits significatifs alors qu'il faudrait lire l'ensemble pour se faire une idée de la qualité de ces travaux et par suite de l'excellente influence que devait avoir sur une jeunesse cette formation non seulement civique mais en même temps profondément ancrée dans les racines de notre civilisation Française.

J'ai donc fait le choix de commenter trois textes caractéristiques de la substance destinée à la jeunesse afin de former et sa culture et son jugement. D'abord un très beau texte digne des Annales de Tacite sur l'inique procès de Madame Elisabeth-Tome II -Pages 236 & 237 :

« Tandis que les tyrans de la France se culbutaient, se déchiraient les uns les autres, le sang le plus pur ne cessait pas pour cela de couler. Ils choisirent dans la Tour du Temple une nouvelle victime pour l'immoler, moins à leur sûreté qu'à leur fureur. La Sœur chérie de Louis XVI, Madame Elisabeth., étrangère dans les jours de sa grandeur aux intrigues et aux plaisirs du monde, avait donné à la cour le spectacle d'une piété angélique : au Temple, elle fut un modèle de patience et de résignation. Quoiqu'elle n'eut pris part à la révolution que par ses larmes et par sa constance à porter le poids des malheurs qui affligeait la Famille Royale, elle n'en fut pas moins criminelle aux yeux des hommes pervers qui désolaient la France. Le 9 mai 1794, on la tira de sa prison pour la conduire au tribunal révolutionnaire, où elle comparut le lendemain. Lorsqu'on lui demanda suivant l'usage son nom et ses qualités :

« Je me nomme répondit-elle **Elisabeth de France, sœur de votre Roi.**

Cette réponse si courageuse au moment où elle était livrée sans défense à des juges sanguinaires, les étonna et interrompit un instant l'interrogatoire. Elle entendit son jugement et reçut le coup de la mort avec le même calme que Louis et Antoinette, sans avoir proféré un seul mot de plainte contre ses assassins. Elle n'était âgée que de trente ans. (1794)».

Il est aussi question du Roi Louis XVII mais on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit d'un texte de commande politiquement correct, Louis XVIII régnant, il ne s'agissait pas de se lancer dans des hypothèses dangereuses ! On notera qu'il est qualifié par l'auteur de fils unique de Louis XVI et de Marie -Antoinette ce qui est faux puisqu'il eut un frère décédé avant lui. Il faut sans doute entendre dernier fils survivant. Le reste ressort de la version quasi-officielle qu'on voudrait tant voir admise encore de nos jours mais qui est loin de faire l'unanimité. Tome II-page 247 :

« Ce fut dans ce temps là même que la Famille Royale fit une nouvelle perte dans la personne du fils unique de Louis XVI. Ce jeune Prince, enfant plein d'esprit, de candeur et d'amabilité, était appelé par le Droit de la naissance, à régner sous le nom de Louis XVII, mais son droit lui valut l'infortune et la mort. Arraché, comme nous l'avons dit à la Reine, sa Mère, il fut mis sous la garde et la tutelle du cordonnier Simon, jacobin féroce qui prît à tâche de dépraver ses facultés physiques et morales. Après avoir languie près de trois ans dans les fers, il succomba sous le coup des mauvais traitements, et mourut tout couvert d'ulcères. A sa mort, Monsieur, Comte de Provence, son oncle prit le titre de Roi et le nom de Louis XVIII.-1795 ».

On aimerait bien entendre à ce sujet les thuriféraires de la repentance systématique occupés à de moins bonnes causes.

Nous avons choisi le dernier extrait pour montrer à quel point on voulait à l'époque célébrer la grandeur du Roi Louis le Grand et par suite celle de la France et souligner combien ce genre de texte était revigorant et pas seulement pour la jeunesse. Nous sommes loin de certains écrivains de notre époque qui font leur miel d'une constante critique anachronique servile et masochiste de leur propre pays. Tome II-Pages 181 -182.

« Mais quel siècle que celui qui a vu éclore à la fois tant de grands hommes dans tous les genres ! Et quel Prince que celui qui a su apprécier tant de talents divers, les distinguer, les encourager, les employer, les faire tous contribuer à la gloire et à la prospérité de son empire !».

« Être à la hauteur ! » C'est l'air connu d'une comédie musicale contemporaine consacrée au Roi-Soleil, ce fut aussi pour lui un objectif constant de sa vie qu'il réussit amplement à atteindre. Plus tard ce fut une autre histoire !

Comparaisons édifiantes !

C'est aux écrivains d'écrire l'histoire, certes mais aussi de différentes façons. En fait il est évident que d'une façon générale

les historiens se sont comportés servilement aux façons de voir des pouvoirs en place. Nous souhaitons mettre en comparaison deux textes : celui de notre auteur anonyme la Restauration avec celui de Monsieur Gérard Gengembre, professeur des I.U.F.M. version XXI^{ème} siècle qui a l'époque du bicentenaire de la révolution comme le corbeau de la fable ne se sentait plus de joie et a écrit dans les prolégomènes de son ouvrage intitulé « *La Contre-révolution ou l'histoire désespérante* » :

« *Porté par la vague du bicentenaire, j'ai voulu, présomption ou inconscience, prendre place parmi tous ceux qui, travaillant sur la révolution, lui rendent le plus beau des hommages : la traiter pour ce qu'elle est, c'est à dire, je crois l'événement climatérique de notre histoire* ».

Des événements climatériques de cet ordre, on peut penser que la France s'en serait bien passé et les bienfaits du même ordre, tels que ceux engendrés par 1830, 1848, 1870 suivis d'autres dont on n'a plus le droit de parler, n'ont fait qu'accélérer son déclin ! Pourtant, M Gengembre conclut pompeusement l'introduction de son ouvrage dont le plus grand mérite est d'enfoncer des portes ouvertes et de cheminer dans le sens du vent, par les termes suivants : « ... la révolution, notre mère ».

Nous le laisserons à sa famille en regrettant toutefois mais ce n'est pas hélas une nouveauté que la formation des enseignants soit confiée à cette mouvance. M Gengembre était en effet Maître de conférences à l'École Normale Supérieure de Fontenay Saint-Cloud. Nous nous consolerons toutefois à la lecture de la péroration de la préface de cette vieille histoire de France, œuvre d'un philosophe et d'un visionnaire dont la suite des événements a amplement confirmé la justesse et la hauteur de vue :

« *On reconnaîtra, nous aimons à le penser qu'il n'y a pas **de bonheur stable** pour toute la suite de cette histoire, que dans **l'unité du pouvoir suprême** et dans **la soumission de tous les ordres au Souverain**, que la sauvegarde **la plus sûre du trône est la religion; que le mépris des lois et de l'autorité légitime entraîne toujours après soi les dissensions civiles, les calamités publiques et quelquefois le renversement des empires**. Ce sont là des maximes qu'il n'est plus possible d'ignorer ou de contester, depuis que la France a donné à l'univers une leçon si frappante du danger des principes contraires; depuis qu'elle l'a convaincu par une si triste expérience, que, même dans le cas d'oppression, **l'insurrection** n'est pas comme on le proclamait en 1790, le plus saint des devoirs, mais **le plus terrible des fléaux** dont la Justice Divine puisse accabler les peuples et les Rois* ».

Conclusion :

En dernière analyse, une étude approfondie des travaux historiques de l'Antiquité à nos jours ne ferait que confirmer une servilité assez constante de ceux qui en furent chargés ou qui tentèrent de s'y adonner. Nier qu'il existe une Histoire officielle relève d'une aimable plaisanterie surtout de la part de ceux qui ont tout fait pour éliminer par des lois iniques tout ce qui n'allait pas dans le sens d'une certaine orthodoxie politique souvent du reste d'inspiration étrangère. En nous référant à cette Histoire de France du temps de la Restauration, on ne peut que conclure par l'évocation du titre d'un livre de M Jean d'Ormesson « C'était bien. » et j'ajouterai sans hésitation : C'était mieux !

Notes :

ⁱ DANIEL :

Suivant la biographie Universelle de Michaud tome II page 802 :

« *Jésuite et Historien Français né en 1649 à Rouen, mort à Paris en 1728. Historiographe de France. A consacré sa longue et laborieuse carrière à la confection d'un grand nombre d'ouvrages de Théologie, d'Histoire et de Philosophie. Parmi ces derniers on remarque une réfutation du système des tourbillons intitulé : Voyage du monde de Descartes -1690.*

Ses œuvres théologiques (peu lues aujourd'hui), consistent surtout en opuscules contre les Provinciales de Pascal, mais ce qui a donné une juste célébrité au nom de Daniel, c'est son Histoire de France, dont la meilleure édition est celle donné par P. Griet; Paris 1755-1760. 17 volumes in 4°. Amsterdam. 1758; 25 volumes in 12° et son Histoire de la milice Française. Paris 1721. 2 volumes in 4°.

Ce dernier ouvrage pouvait encore se trouver dans les années 50 dans les bonnes librairies anciennes du quartier latin C'est un classique de l'histoire Militaire pour l'Ancien Régime.

ⁱⁱ HENAULT - Charles Jean François :

Même source. Tome III.-1417

« *Historien, Président au Parlement de Paris, surintendant des finances de la Maison de la Reine, membre de l'Académie Française, né à Paris en 1685. Reçut une brillante éducation, remplit avec distinction des charges de magistrature, cultiva les lettres et les arts avec goût, connût le grand Racine, fut lié avec Voltaire, eut beaucoup d'amis et pas un seul ennemi. Il passait pour avoir l'une des meilleures tables de France, et recevait chez lui, l'élite de la Noblesse, de la magistrature et des littérateurs. Il mourut en 1770, laissant entre autres ouvrages un Abrégé chronologique de l'Histoire de France; 1744-1746-1749..... qui a eu de nombreuses éditions, a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe; il en existe même dit-on une version chinoise. etc.*

ⁱⁱⁱ VELLY Paul François :

Même source .tome VI-3186.

« *Historien Français, né en 1709 à Crugny, près de Reims, entra chez les Jésuites qu'il quitta ensuite, non sans avoir conservé avec plusieurs d'entre eux des relations d'amitié. Il fut même employé, après s'être séparé d'eux à leur collègue Louis le Grand, mais pour s'affranchir un jour des pénibles fonctions qu'il remplissait, il se livra à des études sérieuses. Il ne débuta toutefois dans la carrière littéraire qu'en 1753 par la publication d'un opuscule satirique de Swit - "Le procès sans fin ou l'histoire de John Bul".*

Déjà, il s'occupait d'un ouvrage plus important. En 1755, il publia les deux premiers volumes d'une nouvelle Histoire de France. Il y avait fait tenir les Mérovingiens, les Carolingiens et les quatre premiers Capétiens. Il essuya des critiques auxquelles il répondit dans la préface du troisième volume où l'histoire est continuée jusqu'à la mort de Philippe Auguste (1223). Les trois suivants ont pour matière les règnes de Louis VIII, Saint Louis, Philippe III et Philippe le Bel. L'auteur avait rédigé 226 pages du 8^{ème}, quand il mourut d'un coup de sang en 1759.

... Nous dirons seulement qu'il mérite tous les éloges possibles pour la droiture de ses intentions, sa véracité, sa franchise, mais qu'il a trop négligé l'étude des sources sans laquelle on ne pourra jamais écrire une bonne histoire de notre Pays ».

X - Questions Diverses

- Les prochaines réunions auront lieu les 1^{er} avril et 13 mai.

La séance est levée à 17h15.

Le Secrétaire Général



Édouard Desjeux